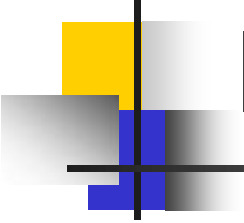




Normalisation du vocabulaire de la common law en français



Contexte de la common law dans le système juridique canadien



Quatre systèmes juridiques

- Common law en anglais
- Droit civil en français
- Droit civil en anglais
- Common law en français

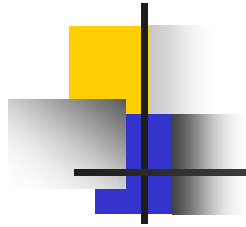


Historique

- 1981

Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO)

- Centres de jurilinguistique



- 1984
Vocabulaire du droit de la preuve

- 1998
Dictionnaire canadien de la common law – Droit des biens et droit successoral



Processus de normalisation



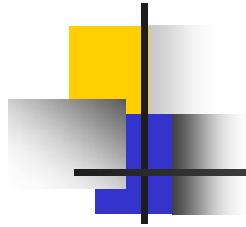
Légitimité juridique

- Amener la langue au droit et non l'inverse
- Exprimer en français les notions de common law



Légitimité linguistique

- Remise en usage de termes anciens
- Création de néologismes
- Termes souples et précis



- Exemple « fee simple »
- Terminologie doit être neutre
- Maniabilité du terme français



Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

- Centres de jurilinguistique
- Direction de la normalisation terminologique du Bureau de la traduction
- Ministère de la Justice du Canada



Travaux actuels

- Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ)
Droit des contrats

- Centre de traduction et de documentation juridiques (CTDJ)
Droit des délits



Conclusion

- Utilisation de plus en plus répandue des termes normalisés